AJA BASEBALL

***SAISON 2022***

***Horaire et lieu des cours du Baseball :***

**ENFANTS 6U, 9U, 12U, 15U :**

***Info de catégorie :*** 6U :né en 2016-2017 Présence d’un parent conseillé

9U : né en 2013-2014-2015

12U : né en 2010-2011-2012

15U : né en 2007-2008-2009

* Le samedi de 09:30 à 12:00 au Gymnase St Germain 1 Rue de Laborde ou au terrain de baseball rue des Montardouins à AUXERRE

**ADULTES :** né à partir de 2006

* Le lundi de 19:00 à 21:00 au Terrain des Hauts d’Auxerre (extérieur)
* Le vendredi de 19:00 à 22:00 au Gymnase St Germain – 1 Rue de Laborde 89000 AUXERRE

***Taris :*** Enfants : **100 €** *adultes* : **120 €**

Réduction famille : -10€ à partir de la seconde licence

**L’AJA Baseball permet de régler sa cotisation et adhésion par l’intermédiaire des :**

**Réductions entreprises, Chèques Vacances, coupons sport (ANCV), ticket caf, Pass Sports, cheque gomypartner**

**Licence prise entre Septembre 2021 et décembre 2022**

**iront jusqu'à décembre 2022**

***Renseignements :***

**La Section a mis en place un certain nombre de moyens de communication pour informer les adhérents des aménagements des entraînements (reports ou annulations en cas de mauvaises conditions météo par exemple), de l'organisation des compétitions ou autre. Chaque licencié peut se tenir informé via :**

**Facebook : sur groupe privé enfants : Les petits Snail, pour les adultes : Les mechants escargots**

**Be sports :** [**https://www.besport.com/group/393050**](https://www.besport.com/group/393050)

**Président :06 74 00 39 97 Coach enfant : 06 83 42 92 87**

***ASSOCIATION DE LA JEUNESSE AUXERROISE***

***A.J.A. OMNISPORTS***

***Pièces à fournir lors de l'inscription :***

**Passer de préférence par l’inscription en ligne sur « Sports Village ».**

**Permettant le paiement en carte bancaire même en cas de paiement fractionnait**

*Pour cela il vous faudra :*

 Une photo d'identité en format JPG

 Un certificat médical, daté de moins de 3 mois, mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du baseball/softball en format numérique *Pour une 1ère inscription*

 Attestation pour de non contre indication si vous avez eu une licence en 2020 et que vous n’avez pas répond oui à une des questions du questionnaire de santé

***Équipement recommandé :***

Lors des entraînements, tout licencié devra se munir des équipements suivants :

* Une tenue de sport de type jogging
* Une coquille de protection pour les garçons
* Des baskets propres pour les entraînements en salle
* Une casquette par tous les temps (possibilité d’acheter celle du club)
* Une bouteille d'eau.

Les autres équipements (battes, balles, casques de protection et gants) sont prêtés par le club. L'achat d'un gant personnel et autres matériels sera nécessaire si pratique sur plusieurs années.

**Le port de la coquille est obligatoire lors des matchs et entraînements.** La section et ses dirigeants ne sauraient être tenus responsables en cas d'accident lié au non-respect de cette consigne.

***Information complémentaire :***

Loi « informatique et libertés » : Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l’objet d’un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l’association ainsi qu’au secrétariat de la Fédération. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d’un droit d’accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communications des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au secrétariat de l’association ».

Vos coordonnées, en particulier votre adresse internet, sont la possession de l'AJA omnisports pour la diffusion d'information générale à toutes les sections, appel à bénévole, manifestations, ...

L’adhésion au club implique l'approbation des statuts du club et de son règlement intérieur, consultables au siège. Tout titulaire d'une licence fédérale s'engage à respecter les statuts et règlement de la fédération dont il dépend.

J'autorise le club à prendre des photos et à filmer mon enfant ou moi-même à l'occasion des activités sportives ou associatives auxquelles je participe et autorise leur publication dans le bulletin d'information et sur le moyen de communication de l'association.

La responsabilité du club n'est engagée que lorsque les parents ou le représentant légal ont confié l'enfant à l'animateur responsable du cours, sur le lieu d’entraînement ou de convocation pour une compétition